

RCS : FREJUS
Code greffe : 8303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de FREJUS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2002 B 40235
Numéro SIREN : 440 617 553
Nom ou dénomination : ALIZON PARTICIPATIONS

Ce dépôt a été enregistré le 03/03/2022 sous le numéro de dépôt 1583

ALIZON PARTICIPATIONS
Société à responsabilité limitée
Au capital de 5 000 000 euros
Siège social : Lieudit Val de Pons
83350 RAMATUELLE
440 617 553 RCS FREJUS



PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 27 NOVEMBRE 2020

L'an DEUX MILLE VINGT,
Le VINGT-SEPT NOVEMBRE
A 15H30,

La société JEROME ANDRE, Société civile au capital de 41 328 690 euros, ayant son siège social lieudit Val de Pons 83350 RAMATUELLE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de FREJUS sous le numéro 520 975 020, représentée par Monsieur Jérôme ANDRE, en sa qualité de gérant,

Propriétaire de la totalité des 5 000 000 parts sociales de 1 euro composant le capital social de la société ALIZON PARTICIPATIONS,

Associée unique de ladite Société,

En présence de Monsieur Jérôme ANDRE en sa qualité de gérant non associé,

A pris la décision suivante relative :

ORDRE DU JOUR

- Dissolution sans liquidation de la société ORMA DEVELOPPEMENT par application de l'article 1844-5, alinéa 3 du Code civil.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

RÉSOLUTION UNIQUE

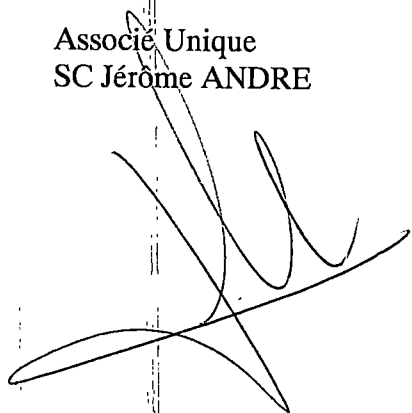
L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide la dissolution anticipée, sous le régime de l'article 1844-5, alinéa 3 du Code civil et sous le régime de faveur des fusions prévu en matière d'impôt sur les sociétés à l'article 210 A du Code général des impôts, de la société ORMA DEVELOPPEMENT, dont la totalité des actions est détenue par la société ALIZON PARTICIPATIONS.

L'Associé Unique décide de fixer la date d'effet fiscal de la dissolution-confusion de la société ORMA DEVELOPPEMENT au 1er juillet 2020, jour d'ouverture de l'exercice social en cours de la société ORMA DEVELOPPEMENT.

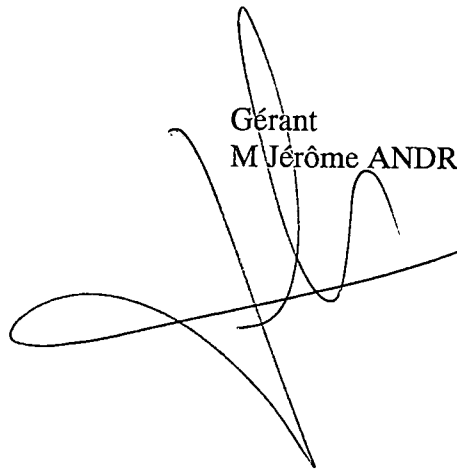
En conséquence, l'Associé Unique donne tous pouvoirs à son gérant à l'effet de souscrire la déclaration de dissolution de la société ORMA DEVELOPPEMENT, de signer tous actes, et d'accomplir toutes formalités permettant la réalisation de la décision qui précède.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associée unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Associé Unique
SC Jérôme ANDRE

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Gérant
M Jérôme ANDRE

A handwritten signature in black ink, featuring a large loop at the top and a long horizontal stroke at the bottom.